

Direction Exploitation :

B.P. 52 - 21019 DIJON GRESILLES

PROTOCOLE D'ACCORD SIGNE ENTRE LA DIRECTION D'EXPLOITATION

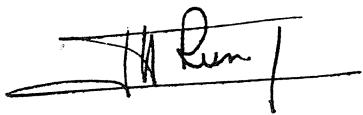
ET LES DELEGUES SYNDICAUX SUR LE RAMASSAGE

SCOLAIRE DES ENFANTS DES CENTRES D'ENTRETIEN

- Il n'y a plus*
- 1 - ~~Abandon de la notion~~ d'avantage acquis en matière de ramassage scolaire.
 - 2 - La Société se considère donc dégagée de toute obligation de ramassage scolaire partout où existent actuellement des moyens satisfaisants. Les points posant problème sont identifiés ci-dessous.
 - 3 - Dans quatre Districts identifiés par la Direction et les Délégués Syndicaux (Beaune, Chalon, Courtenay, Pouilly) existe une lacune au niveau du ramassage scolaire. La Direction, associée à des Représentants du Personnel, va donc y rechercher une solution.
 Dans l'immédiat elle prendra en charge, dans ces quatre Districts, le coût d'un système de remplacement strictement équivalent, par le biais de taxis. Dès qu'une solution, quelle qu'elle soit, sera trouvée, ce système de remplacement sera supprimé.
 - 4 - Cas des Districts d'Avallon et de Villars :
 La Direction et les Représentants du Personnel s'efforceront de trouver une solution satisfaisante au problème du ramassage scolaire, sans prise en charge directe par la Société (contacts avec les municipalités, conseillers généraux, rectorats, etc...).
 - 5 - Dans le cas de Dôle, où il n'y a pas eu de précédent, la Direction et les Représentants du Personnel prendront également tous les contacts nécessaires pour essayer de faire desservir le District par un système de ramassage scolaire.
 - 6 - Dans le cas enfin des futurs Districts, demande a été faite à la Direction de la Construction de soulever le problème du ramassage scolaire auprès des communes susceptibles d'accueillir nos installations, afin d'obtenir un accord écrit sur ce point. Il sera rendu compte de ces démarches aux Délégués Syndicaux au fur et à mesure des réponses.
 - 7 - Pour les points 4, 5 et 6, il n'y a pas d'engagement de résultat de la part de la Direction.

Le Directeur d'Exploitation,

Les Délégués Syndicaux,


 J.M. RUSSAC

C.F.D.T.

C.G.C.

C.N.S.F.

F.O.

Sous réserve de la maintenance ou tenue "Abandon d'avantages"

*4 mai 1975
 à Comen
 3195 2/3
 Besset*

CGT: Sous réserve que la Ste s'engage à trouver une solution rapide et efficace auprès des autorités locales responsables du ramassage scolaire pour le District d'Avallon et Villars, école d'Avallon !

Arresté
